Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le 19/11/2026
ID : 030-213001258-20261118-DE20261118_10-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GARONS

SEANCE DU Mercredi 18 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit novembre à 19h00 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Yves RODRIGUEZ, Maire.

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
29	**27**	**27**	**Jeudi 12 novembre 2026**	**Jeudi 12 novembre 2026**

Présents tous les membres sauf : LACELARIER Steven, VALENZA Marlène

Participants excusés :

Secrétaire de séance : Thierry CLAVERIE.

DE2026-11-18_010 : SUBVENTIONS ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2026

Madame Marie-France Rainville, adjointe au maire chargée de la vie sportive et associative, de l'environnement et du cadre de vie, rapporte que les associations avaient pour directive de compléter et déposer leur dossier de demande de subvention en mairie au plus tard le 30 septembre 2024.

Dans le cadre du soutien de la municipalité à l'activité associative, il propose d'allouer les subventions annuelles de fonctionnement, au titre de l'année 2026, aux associations de la commune, comme détaillées ci-après :

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le 19/11/2026
ID : 030-213001258-20261118-DE20261118_10-DE

Associations	Montant proposé 2026
Associations sportives	
Amicalement vôtre	150€
Association Municipale Sports et Loisirs (AMSL)	300 €
Garons Basket	3 500 €
Tennis club Garons	300 €
Judo	900 €
Union sportive Garonnaise - football	12 000 €
Union sportive des anciens de Garons - football	400 €
Associations de parents d'élèves	
Association des Parents d'Elèves du collège les Fontaines (APEF 30)	200 €
APE Jean Monnet	350 €
Coopératives scolaires	
Escolo de Garouns USEP Jean MONNET	1 500 €
OCCE Francis SOIRAT	600 €
Associations de lien social	
Amicale des anciens jeunes de Garons	550 €
ULAC-VG (anciens combattants)	350 €
Association familiale de Garons	350 €
Comité de jumelage	400 €
TOTAL	**21 850 €**

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, étant entendu que :

- Madame Marie France RAINVILLE ne prend pas part au vote de la subvention pour le Tennis Club de Garons et l'Association Municipale des Sports et Loisirs (AMSL)
- Monsieur Gérald BIAGETTI ne prend pas part au vote de la subvention pour le Comité de Jumelage
- Monsieur Guillaume TARDIEU ne prend pas part au vote de la subvention pour le Comité de Jumelage
- Monsieur Patrick BALEINE ne prend pas part au vote de la subvention pour le Comité de Jumelage
- Monsieur Paul YANG ne prend pas part au vote de la subvention pour le Tennis Club de Garons
- Monsieur Benoit ALASSEUR ne prend pas part au vote de la subvention pour le Tennis Club de Garons

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le 19/11/2026
ID : 030-213001258-20261118-DE20261118_10-DE

DECIDE

ARTICLE 1 : d'approuver le versement des subventions aux associations ci-dessus détaillé.

Nombre de votants : **27**
Votes pour : **27**
Votes contre : **0**
Abstention(s) : **0**

Thierry CLAVERIE

Secrétaire de Séance

MAIRIE DE GARONS * GARD *

Yves RODRIGUEZ

Maire de GARONS

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.